BULLETIN COMMUNAL









2022

Commune de POSTROFF

ANNÉE 2022

DÉCEMBRE 2022

BULLETIN COMMUNAL

RETROUVEZ NOUS SUR LE WEB : POSTROFF.FREE.FR

COMMUNE DE POSTROFF

La mairie est ouverte au public le jeudi de 9h à 11h ou sur rendez-vous

Tél : 03.87.07.64.62
mairie.postroff@gmail.com

Sommaire :

- La commune dispose actuellement d'une capacité d'autofinancement de 188 000 €
- On recense 16 personnes en moins depuis le recensement de 2016
- La commune renoue enfin avec la tradition de la fête des personnes âgées

Dans ce numéro :

Les décisions du conseil municipal 2
Le budget 5
Les réalisations 7
À l'école 9
Postroff au fil des mois 13
Etat civil 16
Rétrospective : Postroff il y a 20 ans 17

Le mot du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens.

L'année dernière à la même époque j'exprimais l'espoir que l'horizon de cette année 2022 qui se profilait devant nous serait plus convivial malgré le contexte et les incertitudes qui plombent notre quotidien. J'étais loin d'imaginer comme la plupart d'entre vous, qu'une guerre à nos portes plongerait le l'Europe et le monde entier dans une nouvelle crise comme nous n'en avons pas connue depuis très longtemps.

Pour ce qui est de Postroff, les travaux d'aménagement de trottoirs et d'espaces publics dans la rue principale ainsi que la fontaine de la rue de Fénétrange ont été achevés à la fin de l'été et j'espère qu'ils ne vous ont pas causé trop de désagréments.

S'agissant des dépenses énergétiques, nous n'avons pas attendu une crise pour équiper l'éclairage public de lampes Led à basse consommation et pour la période de Noël, notre village ne s'habillera pas de ses éclairages habituels. La municipalité prend ses responsabilités dans ce domaine et gère au quotidien ce secteur de dépenses publiques afin de ne pas impacter le pouvoir d'achat de nos concitoyens.
Je me dois de faire, une fois de plus, de la pédagogie sur ce sujet ; les taux d'imposition votés par vos élus n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années. Si vous constatez des augmentations de la taxe foncière, celles-ci sont dues à l'augmentation des bases fiscales qui sont corrigées et modifiées par l'Etat ou par l'augmentation de son taux d'imposition par l'intercommunalité.

La période de Noël que nous allons traverser au milieu de cette crise géopolitique mondiale doit être un moment de plénitude et de tranquillité retrouvée. Ces moments de bonheurs que nous allons vivre au sein des différentes fêtes organisées un peu partout, doivent nous permettre de nous retrouver pour savourer ces moments particuliers en famille et entre amis

Je vous souhaite une très belle fin d'année pleine de bonheur ainsi qu'une nouvelle année pleine d'espoir et de bienveillance.

Ernest Holtzscherer

Les décisions du conseil municipal

Séance du 17 JANVIER

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2022 à 2041 établi et présenté par l'Office National des Forêts le 26 novembre 2021.

18 MARS

Le conseil municipal prend acte de la démission de Madame Estelle ZILLIOX de son mandat de conseillère municipale en raison de son déménagement dans un autre département.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion pour 2021 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 254 133,96 € et un excédent d'investissement de 26 941,07 €, les restes à réaliser sur 2021 s'élevant à 131 578 €.
Il décide d'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 104 636,93 € au compte 1068 et 149 497,03 € au compte 002.



L'auge fissurée sera remplacée

Les décisions du conseil municipal (suite)

Le conseil municipal approuve le programme d'actions à réaliser en forêt communale par l'Office National des Forêts en matière de travaux sylvicoles à savoir le nettoiement de régénération en parcelle 2.u. sur 2,50 hectares pour un montant estimé à 2 750 € HT.

Le conseil municipal approuve l'acquisition par le maire et pour le compte de la commune, d'une auge d'occasion auprès d'un particulier pour un prix de 1 200 € l'ancienne auge de la fontaine de la rue de Fénétrange étant en mauvais état, son béton étant fissuré.

Le conseil municipal décide également de rembourser à Monsieur le Maire un achat sur un site de vente en ligne qui n'accepte pas le paiement différé. Il s'agit du remplacement pour un montant de 297 € TTC du four du logement du 1er étage du 28 rue principale qui est défectueux.
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que cela fait plusieurs années que son véhicule personnel de marque RENAULT KANGOO, dont il s'agit déjà du deuxième, est utilisé pour les besoins de la commune dans les travaux d'entretien et d'arrosage.
Pour des raisons de sécurité, il est désormais assuré avec une couverture professionnelle au nom de l'ouvrier communal Alexandre HOLTZSCHERER. Or, la prime de ce type de contrat d'assurance coûte deux fois plus cher qu'une prime pour un contrat classique pour un usage privé.

La commune prendra en charge la moitié des frais d'assurance du véhicule privé utilisé pour les services communaux.

Il sollicite donc la participation de la commune aux frais de cette assurance.
Le conseil municipal reconnaît les frais engagés et surtout l'opportunité financièrement favorable caractérisée par cette mise à disposition car si la commune devait acquérir un véhicule le coût en serait bien supérieur et décide d'une prise en charge à hauteur de 50% à rembourser à Monsieur Alexandre HOLTZSCHERER sur présentation chaque année de la prime à payer et imputée à l'article 6168.

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le département de la Moselle, une convention relative à la requalification de la rue principale sur la route départementale n°94 en traverse de POSTROFF.

En effet, celle-ci a pour objet de définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure et d'autoriser la commune à occuper le Domaine Public Départemental. Les travaux à réaliser comprennent notamment l'aménagement de trottoirs en enrobés délimités de la chaussée par un caniveau de 3 files de pavés et côté riverain par une file de pavés, la requalification des usoirs par la création de places de stationnement en enrobés, des traitements qualitatifs pour la mise en valeur des fontaines, l'aménagement d'espaces verts et enfin, l'adaptation des dispositifs d'assainissement pluvial.



Le mur sera démoli finalement

Dans le cadre des travaux d'aménagement de trottoirs, parkings et mise en valeur des fontaines, il est nécessaire pour la commune d'empiéter sur le domaine privé de façon à obtenir une emprise territoriale suffisante pour les réalisations préconisées.
Il est donc nécessaire de signer avec les propriétaires concernés, des conventions d'occupation du domaine privé.
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur Lucien WILHELM, Monsieur et Madame Delphine OSISIO ainsi que Monsieur et Madame Gilbert ROTH.

Monsieur le maire ayant exposé au conseil municipal, le projet d'aménagement de l'usoir situé devant le n°34 de la rue principale et en particulier la problématique liée au mur existant, constitué de vieilles pierres naturelles dont l'état actuel ne permet pas son insertion dans les travaux d'aménagement, le conseil décide finalement que ce mur doit être démoli et remplacé par un aménagement en L.

Les décisions du conseil municipal (suite)



Les taux des taxes locales ne seront pas augmentés

Séance du 11 AVRIL

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2022 et donc de les maintenir à : 24,34 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et à 36,72 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
Le Conseil Municipal approuve le budget primitif pour l'année 2022, présenté par le Maire et arrêté comme suit :
Section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 312 785,03 €
Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 366 293,03 €
Compte tenu des résultats reportés et des restes à réaliser.

26 SEPTEMBRE

Le Maire rappelle au conseil que, par délibération n° 2017-12 en date du 12 Janvier 2017, le conseil communautaire de la CCSMS avait décidé de mettre en place le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et en parallèle un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

Le conseil municipal approuve le projet de nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité ainsi que le rapport de la CLECT du 17 mars 2022 pour la révision libre des attributions de compensation et autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer à 2 050 €.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les loyers de l'immeuble du 28 rue principale jusqu'à nouvelle décision. Ceux-ci sont fixés comme suit :
Rez-de-chaussée : 458,42 €
1er étage : 469,42 €
2ème étage : 430 €

Le conseil municipal approuve le programme des travaux d'exploitation du bois pour l'exercice 2023 et approuve l'état de prévision des coupes qui concerne les coupes dans la parcelle 15 pour ce qui est du bois sur pied (21 m3) et dans la parcelle 17 pour ce qui est de la vente en bloc et sur pied (150 résineux).

Il décide la vente du bois de nettoyage aux particuliers et fixe le prix à 12 € le stère (mise à prix en cas de vente aux enchères) et confie à l'ONF le suivi des lots de bois de chauffage suivant le tarif des prestations ONF soit pour la matérialisation et la réception des lots : 3,72 € TTC le stère.
Afin de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires, le conseil municipal décide qu'à compter du 01 / 01 / 2022, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.



En marge des travaux de voirie de la rue principale, le conseil municipal approuve des travaux complémentaires qui ont été rendus nécessaires afin d'adapter le projet à l'existant. En effet, il a fallu décider des aménagements complémentaires tout au long de l'été et notamment : la pose de bordures béton entre certains trottoirs et les propriétés, le remplacement des avaloirs, la pose de bordures 3 files pavés de l'autre côté de la voirie, l'augmentation de la reprise de bitume pour rattraper le niveau de la chaussée, l'installation d'un mur en L pour le parking situé devant le n°34 décidée lors d'une précédente séance.
Le montant de ces travaux s'élève à 27 680 € HT.

Monsieur Alexandre HIRAULT, adjoint au maire est nommé référent incendie de la commune de Postroff et Madame Sabrina AIT SAID est nommée référent laïcité.

Le conseil municipal décide qu'en raison de la crise énergétique, les illuminations de Noël se limiteront au sapin situé au croisement de la rue principale avec la rue de Fénétrange.

Le conseil municipal décide d'organiser à nouveau un repas des personnes âgées de plus de 60 ans le 20 novembre, rencontre qui pourra être adaptée si l'évolution de la situation sanitaire en raison du COVID évolue.

Des travaux complémentaires ont été nécessaires afin d'adapter les nouveaux aménagements de la rue principale à l'existant.



Les ampoules seront remplacées

Les décisions du conseil municipal (suite)

Le conseil municipal est informé d'un litige autour de l'illumination de l'ours à l'entrée du village. Tout en ne remettant pas en cause le principe de cet aménagement et de son illumination qui fonctionne d'ailleurs avec l'éclairage public, il propose néanmoins de remplacer les ampoules déjà très peu énergivores mais d'un blanc froid par des ampoules d'un blanc chaud et d'une luminosité minimale. La question de n'allumer qu'un lampadaire sur deux pour ce qui est de l'éclairage public s'est également posée mais étant donné que tous les candélabres sont désormais équipés d'ampoules LED et que les lampes sont éteintes pendant la nuit, cette option est écartée.

Séance du 5 DECEMBRE

Le Conseil municipal approuve le reversement par la CCSMS à notre commune de 90 % du produit de la TLCFE perçue par l'EPCI sur le territoire de la commune et approuve que le produit effectif de cette taxe soit reversé en une seule fois par la CCSMS au cours du premier trimestre de l'exercice suivant la période d'encaissement.

Le conseil municipal décide d'inscrire par décision modificative les crédits nécessaires au reversement, soit : Recette au Compte 7023 : + 1 700 €
Recette au Compte 7022 : + 129 € et Dépense au Compte 673 : + 1829 €

Il décide l'octroi d'une subvention de 300 € à l'amicale des Sapeurs pompiers de Fénétrange et de 100 € à l'amicale des Donneurs de Sang

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien tandis que la section d'investissement prépare l'avenir.



Le budget communal

La section de fonctionnement

Elle permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population. Elles représentent 163 288 € pour 2022

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2022 représentent 124 738 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux : 65 623 €
Les dotations versées par l'Etat : 32 198 € (en baisse sensible)
Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population et les produits du domaine : 64 856 €.

La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, …

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement qui est de 188 047,03 € pour 2022 : il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune.

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	49 757 €		
Dépenses de personnel	36 130 €	Recettes des services	36 856 €
		Impôts et taxes	65 623 €
Dépenses financières	900 €	Dotations et participations de l'état	32 198 €
Dépenses exceptionnelles	1 500 €	Autres recettes de gestion courante (loyers des logements communaux et terrains)	28 000 €
Autres dépenses courantes	28 511 €		
Dépenses imprévues	1 000 €	Recettes exceptionnelles	611 €
Reversements de fiscalité	6 940,00 €	Recettes financières	
Total dépenses réelles	**124 738 €**	Total recettes réelles	**163 288 €**
Virement à la section d'investissement (capacité d'autofinancement des investissements)	188 047,03 €		
		Excédent brut reporté de 2021	149 497,03 €
TOTAL DES DEPENSES	**312 785,03 €**	TOTAL DES RECETTES	**312 785,03 €**

ET POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	4 300 €		
Travaux de bâtiments	150 000 €		
Travaux de voirie	31 893,03 €	Affectation de l'excédent de fonctionnement de 2021	104 636,93 €
Matériel, outillage et mobilier	300 €	Recette diverse	246 €
Forêt communale	3 300 €	Dépôts et cautionnements	1 500 €
Total des dépenses année	**189 793,03 €**	Total des recettes année	**106 382,93 €**
		Excédent d'investissement de 2021	26 941,07 €
Restes à réaliser de 2021	176 500 €	Restes à réaliser de 2021	44 922 €
		Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	188 047,03 €
TOTAL DEPENSES	**366 293 ,03 €**	TOTAL RECETTES	**366 293 ,03 €**

Grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et malgré la crise énergétique, la capacité d'autofinancement des investissements reste importante.



La fontaine de la rue principale

Les réalisations

Aménagements de voirie dans la rue principale

Prévus initialement en 2021, les travaux n'ont finalement débuté qu'en 2022 et sont désormais achevés.

D'un montant de 98 819,50 € HT pour le principal, il a néanmoins été décidé de poser une couche de bitume sur les usoirs communaux jusqu'aux limites de propriété à hauteur de 4 422,30 € HT.

Enfin, pour adapter le projet à l'existant, il a fallu décider des aménagements complémentaires tout au long de l'été et notamment : la pose de bordures béton entre certains trottoirs et les propriétés, le remplacement des avaloirs, la pose de bordures 3 files pavés de l'autre côté de la voirie, l'augmentation de la reprise de bitume pour rattraper le niveau de la chaussée, l'installation d'un mur en L pour le parking situé devant le n°34, travaux supplémentaires s'élevant à 27 680 € HT.

Cette opération a été subventionnée par l'état à travers la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 13 035,72 € et par le département de la Moselle dans le cadre du dispositif AMBITION MOSELLE pour 25 000 €.

Les travaux ont été réalisés dans la continuité de la tranche aménagée en 2006.





La fontaine de la rue de Fénétrange









Le cheminement vers l'école a été sécurisé



Des places de parking supplémentaires ont été créées

AUTRES REALISATIONS

La viabilisation d'un terrain situé dans la rue des champs se poursuit. En effet, en ce qui concerne l'alimentation électrique, des gaines LST ont été posées pour le compte d'Enedis qui s'est chargé du raccordement. Le coût de l'opération représente 6 415,68 €.

Le four du logement du 1er étage de l'immeuble du 28 rue principale a été remplacé pour un coût de 297 €.

Une tablette numérique a été achetée pour l'école et pour un montant de 399 €

Des travaux sylvicoles ont été réalisés en forêt communale pour un montant de 3 018,29 €

Monsieur le maire a réparé le train de la cour d'école dont plusieurs éléments étaient fortement dégradés. Il s'agit de la seconde réparation importante depuis sa fabrication.





Sa présence fait partie intégrante de la cour d'école, pour le bonheur des petits et des grands

A L'école

Une année riche en activités à l'école de Postroff

Mars

La fête de carnaval s'est déroulée le 1er mars à Postroff et deux mamans ont fait des crêpes à cette occasion.



Les enseignantes cherchent des parents pour passer l'agrément dans le cadre des cycles piscine.

Les élèves de cycle 2 et 3 ont pu aller à la piscine de Sarrebourg à raison de 11 séances. 15 élèves ont validé le diplôme du Savoir Nager.



Avril

Au programme de cette matinée : des défis, des jeux mathématiques, des activités artistiques et culinaires autour du nombre 100. En fin de matinée les élèves ont pu se régaler en dégustant des brochettes de bonbons, des croissants et des gaufres réalisés au cours des ateliers de la matinée.

Mai

Les élèves se sont rendus au musée de Sarrebourg pour poursuivre le voyage dans le temps mené en lien avec l'album "Loup qui voyageait dans le temps ". Ils ont réalisé un travail sur les gallo-romains à travers 2 thèmes : les repas et les vêtements, et dans le même projet, sur les chiffres romains et sur la Préhistoire.



La fête des 100 jours de classe a rassemblé les élèves à l'école de Baerendorf.



Sortie au musée de Sarrebourg le 2 mai

Le nettoyage de printemps le 19 mai a été récompensé par un goûter offert par la municipalité. Le 30 mai les élèves se sont rendus au cinéma pour voir Icare, un personnage de la mythologie grecque.



Mais aussi des projets et sorties en commun avec les autres classes du RPI

Juin

Le 2 juin un décloisonnement avec la classe de Kirrberg a permis des ateliers tournants (lecture plaisir en extérieur, ateliers de sciences sur le thème de l'air : fabrication d'un lance fusée et expériences sur les propriétés de l'air) et des ateliers numériques. Le 3 juin le « Kids athlétisme » a eu lieu à Baerendorf qui a mis à disposition le terrain de foot.

Le13 juin on a accueilli les nouveaux élèves

En sciences un travail sur le thème des déchets s'est inscrit dans le prolongement du nettoyage du village.

La rentrée



Un démarrage sur les chapeaux de roues

Septembre

Le premier exercice incendie a eu lieu le 12 septembre 2022 sans qu'aucune difficulté ne soit à signaler.
L'exercice attentat-intrusion a eu lieu le 13 septembre. Alors que le scénario d'un engin explosif dans l'enceinte de l'école a été mis en place, une évaluation des lieux a été effectuée.

Octobre

Le Lundi 8 octobre, tous les élèves du RPI se sont rendus au château du Lichtenberg pour la journée. Chaque classe a participé à 2 animations pédagogiques et le repas a été tiré du sac.

Durant la semaine précédant les vacances de la Toussaint, les classes de maternelle et de cycle 2 de ont organisé des ateliers autour du goût.

Dans le cadre du projet en sciences, les élèves ont effectué un travail autour du verger et de la germination. Pour le projet espace ils ont exploré les abords de l'école, du village.

Dans le cadre du projet forêt, la classe s'est rendue en forêt le mardi 4 octobre pour la première fois. Les élèves ont observé les arbres et leurs feuilles, observé les champignons, fait une chasse au trésor sur le thème de l'automne et réalisé des sudokus avec des objets de la nature.

Un centre d'écoute a été mis en place dans la classe.



Fête d'automne



Sortie en forêt

Les enseignantes : Mmes ZENTZ Estelle et WELSCH Chantal (Vendredi)
L'effectif : CP-CE1-CE2 : 20 élèves (1 CP- 8 CE1- 11 CE2)

Le numérique à l'école

Une tablette numérique financée par la commune permettra de faire du traitement de texte (rédaction d'articles publiés sur Klassly).

Les casques et tous les autres accessoires ont été achetés par la coopérative scolaire.

Un marquage au sol a été réalisé par l'ouvrier communal dans la cour de récréation. Ces marquages servent aux activités sportives et aux jeux de récréation.

Afin de pouvoir utiliser le verger comme espace de travail, des bancs y seront installés par la commune. Des rencontres sportives devraient avoir lieu comme esquive ballon – ballon chronomètre. (en décembre) ; mini-basket (mars-avril) et kids athlé (juin).

Mme NAROZNI intervient pour l'enseignement religieux tandis que Mme Sandy Wollenschneider a été recrutée pour le poste de service civique au sein du RPI. Son contrat est entièrement financé par l'Etat et pour ce qui est de Postroff, elle intervient les mardis. Toutes les 3 semaines, elle se rend un deuxième jour dans les écoles du RPI

Postroff, au fil des mois

le recensement de la population

Merci à Alexandre Holtzscherer d'avoir bien voulu mener à bien l'enquête du recensement de la population à Postroff. Cela a été son deuxième recensement et la population a plébiscité le recensement par internet. Merci à tous.

Le résultat des comptages sur la communes sont les suivants : il y a à Postroff 107 logements d'habitation dont 83 sont des résidences principales et 24 des logements occasionnels, résidences secondaires ou logements vacants. On dénombre 6 adresses collectives (immeubles comprenant plusieurs logements). Le nombre d'habitants est désormais de 198 soit une baisse de 16 personnes. Mais il ne s'agit pas de la population totale de la commune car la population comptée à part et recensée éventuellement dans d'autres communes sera rajoutée.

Cette intervention qui relève d'une exception dûment accordée par la Dreal avait néanmoins suscité l'émoi chez plusieurs habitants du village.



Des cigognes à Postroff

Après une tentative avortée d'installation sur un pylône qui supporte des lignes basses tensions de 20 000 volts et qui a provoqué des coupures de courant jusqu'en Alsace Bossue après un début d'incendie, les cigognes ont installé leur nid sur une cheminée inutilisée et située à proximité.



En effet, le 23 mars, Enedis a enlevé le premier nid et installé des tiges avifaunes afin d'empêcher les cigognes de nidifier et surtout de périr.

Célébrer la mémoire

78 ans après, Bill Winters s'est rendu à Wolfskirchen et Postroff sur le site érigé en mémoire de son père, le capitaine William Robert Winters, tué dans le crash de son avion lors de la Seconde Guerre mondiale.



Source : (photo et texte extraits des D.N.A.)

Le Conseil municipal souhaiterait visiter le Sénat

Visite de la Sénatrice Christine Herzog

Le 10 septembre, une délégation du conseil municipal a accueilli en mairie la Sénatrice et conseillère départementale Christine Herzog.

Au cours de cette rencontre sous le signe de la convivialité, des sujets importants et graves ont pourtant été évoqués comme la compensation de la hausse du prix de l'énergie.

Monsieur le Maire a fait une présentation rapide des opérations en cours et des projets potentiels malgré une conjoncture peu encourageante tandis que Madame la Sénatrice en a profité pour résumer ses actions au sein du Sénat comme au sein du Conseil Départemental.

Elle a d'ailleurs pris bonne note du souhait du conseil municipal d'être reçu au Sénat pour une visite.



Les habitants ont été très généreux comme à leur habitude.

Opération « brioches de l'amitié »



Des bénévoles sont passés dans le village pour vendre les brioches de l'amitié au profit de l'aapei (Association Amis et Parents d'Enfants Inadaptés).

Sensibles aux difficultés rencontrées par ce public, les habitants ont fait des dons pour un total de 417 €



Il y a 13 ans

Petit sapin deviendra grand

Planté en 2009, le sapin Nordmann planté par le conseil municipal près de l'atelier municipal a bien grandi et se dresse désormais fièrement entre la rue principale et la rue de Fénétrange.

Actuellement paré de belles décorations et illuminé pour Noël, il égaie le village et constitue la principale animation de Noël, le conseil municipal ayant décidé que les suspensions en traversée de rue ne seraient pas mises en place cette année par souci d'économie d'énergie.



Rencontre des personnes âgées



Les personnes âgées et les membres du conseil municipal et leur familles entourent Monsieur le Maire et Madame la Sénatrice Christine Herzog

Annulée pendant deux ans en raison de la pandémie du covid19, la fête des personnes âgées de plus de 60 ans s'est déroulée dans une ambiance de franche camaraderie le dimanche 20 novembre.

En effet, rien ne remplace la convivialité des échanges, en particulier au sein d'un si petit village où il ne se passe pas grand-chose.

Les convives ont reçu la visite de Monsieur le Pasteur tandis que c'est avec plaisir que Madame la Sénatrice Christine Herzog a partagé une partie du repas.

Au cours de l'après-midi, l'assemblée a pu assister à une chorégraphie de danse classique exécutée avec brio par Léa Holtzscherer, petite-fille du maire. Enfin, Patricia BAUMANN et ses acolytes ont emmené les convives dans des fous rires avec des sketches en dialecte particulièrement hauts en couleurs.

Merci à eux.



Comme quoi, il n'est pas toujours nécessaire d'avoir une salle de spectacle pour passer un très bon moment, l'essentiel réside dans le talent des acteurs



Une décoration soignée grâce au talents de Delphine Odisio et Elisabeth HIRAULT.



L'Etat civil

Seuls trois actes ont été enregistrés dans l'état civil en 2022, à savoir :

Naissance de Nathan GALDINI, né à Sarrebourg le 12 mai 2022

Décès de Monsieur Arthur WALTER le 2 février dans sa 78è année.

Mariage de Fabien HOLTZSCHERER et de Estelle KUBETAT le 23 avril



Monsieur le maire a eu l'honneur de célébrer le mariage de son neveu.

GRANDS ANNIVERSAIRES

GAUPP née GIESSINGER	Alice	20/10/1931
BRUA née EBERHARDT	Anny	09/05/1937
WILHELM née FIEGEL	Gabrielle	08/07/1938
NEUBAUER née ROTH	Suzanne	03/04/1940

Rétrospective

Postroff, il y a 20 ans

Les fenêtres de la maison de l'école sont remplacées,



Construction du local pour les pompiers par une équipe de bénévoles conduits par le chef de corps Ernest Holtzscherer.

On assiste aussi au début des travaux de voirie de la route de Fénétrange par le Conseil Départemental.

Postroff enfin relié à la Moselle par une RD.



La D38M est née

Ni mariage, ni naissance mais deux décès ont malheureusement lieu à Postroff. Il s'agit de Madame Adèle Eberhardt née Hundzinger le 7 février dans sa 90è année ainsi que Monsieur René Hammes le 27 février dans la 81è année.

En France, en 2002...

Un séisme aux présidentielles avec la percée du FN

Le1er janvier, les douze pays de l'Union européenne basculent à l'euro. Toutefois le franc a cours légal jusqu'au 17 février 2002. Pas de problème technique majeur ni de dérapage apparent des prix mais, malgré une campagne officielle louangeuse, pas d'enthousiasme populaire.

Séisme aux présidentielles : Jean-Marie Le Pen élimine le Premier ministre, Lionel Jospin, au premier tour avec 16,86% des voix. Jacques Chirac obtient 19,88%, et Lionel Jospin 16,18% des voix. Jacques Chirac est réélu avec 81,5 % des suffrages exprimés, il est le président le mieux élu de l'histoire de la République.

Le 4 avril, une loi prévoit que tout enfant pourra recevoir soit le nom de sa mère, soit le nom de son père,

Après sa victoire 3-0 face au Brésil en finale de la Coupe du Monde 1998, la France est éliminée dès les phases de poule en 2002, avec 0 victoire et 0 but inscrit.

Un militant d'extrême droite tente d'assassiner le président Français lors du défilé du 14 juillet.

La Tour Eiffel accueille sont 200 millionième visiteur.

Et dans le monde...

Le chômage allemand repasse la barre des 4 millions de sans-emploi en janvier, soit 10,4% de la population active.

La Suisse tourne une page de son histoire et vote en faveur de son entrée aux Nations Unies.

La guerre froide est enterrée. Les 19 chefs d'État et de gouvernement de l'Otan signent à Rome un accord historique avec le président russe pour la création d'un nouveau conseil Otan-Russie.

Elisabeth BOWES-LYON, la mère d'Elisabeth II, décède à l'âge de 101 ans

Les Etats-Unis envahissent l'Afghanistan

Les Pays Bas sont le 1er pays au monde à légaliser l'euthanasie.

En 2002, c'est déjà en Chine que le Sars-CoV apparaît. A l'époque, l'épidémie dure deux ans, mais son ampleur est bien moindre que ce que l'on connaît aujourd'hui, malgré près de 800 morts décomptées.

Au Sommet de la Terre à Johannesburg, Jacques Chirac dit : "Notre maison brûle et nous regardons ailleurs".

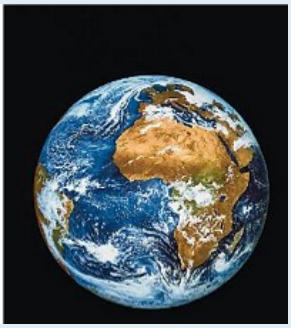

SOLIDARITÉ

France Services, au plus proche de vous !

La Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud a obtenu la labellisation pour créer une France Services Multisites sur son territoire. Celle-ci a ouvert ses portes le 7 juin 2022 pour vous accompagner dans vos démarches administratives en ligne.



Plus d'informations :
franceservices@cc-sms.fr
06 79 71 71 61

Le dispositif France Services a pour volonté **de rapprocher les services publics au plus près des citoyens** à travers **3 missions** :

- L'accueil : information et orientation ;
- L'accompagnement dans les démarches administratives ;
- La mise à disposition d'outils informatiques et l'aide à l'utilisation des services numériques.

La conseillère France Services, est le **relais de plusieurs services publics** au sein d'un guichet unique tels que : *le Ministère de l'Intérieur, la MSA, La Poste, le Ministère de la Justice, la Direction Générale des Finances Publiques, la CPAM, la CAF, la CARSAT et le Pôle Emploi.*

Ouvert **5 jours par semaine sur une amplitude de 24h**, la CCSMS a souhaité créer une France Services Multisites pour **faciliter l'accès à ce service à l'ensemble de ses habitants**. Ainsi, **6 antennes** sont ouvertes sur le territoire intercommunal.

Pour piloter ce dispositif, la CCSMS a recruté **Valérie MARCHAL** en tant que **conseillère France Services**. Elle travaille en binôme avec la secrétaire de mairie de chaque site.

HABITAT

Espace Conseil France Rénov' : votre service d'aide à la rénovation de l'habitat

Vous souhaitez rénover votre habitat ? Vous avez envie de faire des économies d'énergie ? Vous voulez gagner en confort ? Et le tout en bénéficiant d'aides financières ?

L'**Espace Conseil France Rénov'** de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud vous accompagne **gratuitement** dans vos démarches pour vous donner les clés d'une **rénovation performante et durable de votre logement** sur divers thèmes : **isolation, ventilation, chauffage, énergies renouvelables**.

Notre conseiller France Rénov' vous aidera à : **Prioriser les travaux à réaliser • Choisir les solutions techniques adaptées à votre projet (matériaux, système de chauffage) • Obtenir les aides financières existantes • Solliciter des entreprises locales et qualifiées • Analyser et vérifier les devis**

Prenez rendez-vous avec le conseiller France Rénov' par téléphone au 03 87 25 89 90 ou par mail : habitat@cc-sms.fr. Les entretiens sont réalisés – sur rendez-vous uniquement – **dans les locaux de la CCSMS, 3 Terrasse Normandie à Sarrebourg**

MOBILITÉ

Bougez durablement en Moselle Sud !

Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud



Transports urbains

Réseau iSibus

LUNDI > SAMEDI • 6H-19H

Le réseau iSibus dispose de **deux lignes régulières** desservant **Sarrebourg** et **Réding**.

Réseau iSitad « Couronne »

LUNDI > SAMEDI • 6H-19H

Le service de transport à la demande iSitad « Couronne » fonctionne **sur réservation préalable jusqu'à 2h avant votre voyage**. Les communes desservies sont : **Bébing, Buhl-Lorraine, Hommarting, Imling, Niderviller, Sarraltroff.**

Informations & réservations :
www.isibus.fr
0 800 710 636 (gratuit)

Réseau iSitad « Villages »

MARDI & VENDREDI • 9H-12H

Le service de transport à la demande iSitad « Villages » fonctionne **sur réservation préalable la veille de votre voyage**. Le chauffeur vient vous chercher vous ramener directement devant chez vous. Ce service est disponible à partir des communes suivantes : **Assenoncourt, Aspach, Azoudange, Barchain, Belles-Forêts, Desseling, Foulcrey, Fraquelfing, Fribourg, Guermange, Hattigny, Hellering-lès-Fénétrange, Ibigny, Lafrimbolle, Landange, Laneuville-lès-Lorquin, Métairies-Saint-Quirin, Moussey, Neufmoulins, Rhodes, Richeval, Saint-Georges, Schneckenbusch, Postroff, Réchicourt-le-Château, Truquestein-Blancrupt, Xouaxange.**



Pour nous rejoindre rien de plus simple



Horaires d'ouverture

Accueil		
MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI	10h à 12h	14h à 16h
SAMEDI MATIN	9h à 12h	

Sur rendez-vous uniquement		
MARDI	9h à 12h	13h à 18h
MERCREDI	10h à 12h	13h à 17h
JEUDI	8h à 12h	13h à 17h
VENDREDI	9h à 12h	14h à 18h
SAMEDI	8h à 12h	

Crédit Mutuel
Etangs et deux provinces

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM Vie SAM, entreprises régies par le code des assurances.

Décembre 2021 – Document non contractuel.